

Tunis, le 29 Août 1986

N° MSP/ 66 /D.S.S.B

IT IRCULAIRE N° 66/86.

O B J E T / Renforcement de la surveillance épidémiologique et prise en charge des maladies diarrhéiques.

P. JOINTE / Prise en charge des cas.

J'ai l'honneur de vous rappeler l'importance de renforcer les activités nécessaires pour la surveillance épidémiologique des maladies diarrhéiques.

Les efforts importants entrepris depuis plusieurs années pour lutter contre ce fléau en Tunisie, doivent être maintenus et renforcés notamment à pareille époque de chaque année.

Ainsi, le personnel est appelé à veiller à l'application stricte des mesures d'hygiène et d'assainissement, et à renforcer les activités suivantes:

- Le contrôle systématique de la javellisation des eaux sur l'ensemble des réseaux de distribution.
- Le contrôle systématique de la qualité bactériologique des eaux de consommation.
- Le contrôle de la qualité bactériologique des eaux usées pour y rechercher les germes éventuels d'infection épidémique.
- La désinjection systématique des ouvrages de distribution d'eau dans les régions rurales non prises en charge par la SONEDE (puits, citernes ...).
- La distribution des comprimés d'Halazone dans les zones non desservies par une eau désinfectée.
- Le contrôle des denrées alimentaires à la consommation (recherche de shigelles, salmonelles et vibrions).
- La lutte contre les mouches par les moyens physiques (enlèvement des ordures ménagères, incinération, enfouissement ...) et par la pulvérisation d'insecticides.

- Le contrôle de l'hygiène des établissements et lieux publics surtout ceux de la chaîne alimentaire, et collaboration étroite avec les autorités locales pour prendre les mesures urgentes contre les défaillants.
- L'Education Sanitaire, en vulgarisant les notions élémentaires d'hygiène en insistant sur l'hygiène alimentaire.

Vous trouverez dans l'annexe ci-jointe des rappels des données concernant les signes cliniques, les schémas de réhydratation, la chimiothérapie et la prophylaxie du choléra. Ces données permettent à tout le personnel de la Santé d'accomplir les gestes qui s'imposent pour dépister et traiter tout malade cholérique et enrayer l'écllosion éventuelle d'une grave épidémie.

Pr LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
LE DIRECTEUR DES SOINS DE SANTE
DE BASE



SIGNE : DR MONCEF SIDHOM.

DESTINATAIRES :

MM. Les Directeurs Régionaux de la S.P.)	Pour information et suivi
MM. Les Directeurs des Hôpitaux.	(
MM. Les Chefs des Services de S.S.B.)	Pour information et exécution.
MM. Les Médecins de la S.P.	(
MM. Les Chefs des Laboratoires.	(